



Association agréée protection de l'Environnement
Habilée au dialogue environnemental

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

De la Métropole du Grand Paris.

Avis d'Environnement 92

Environnement 92, fédération départementale de 45 associations de protection de l'environnement des Hauts de Seine (environ 3500 adhérents), rattachée à France Nature Environnement-Ile de France a lu avec attention le projet de PPBE de la MGP.

Environnement 92 donne un avis favorable à ce PPBE mais émet deux réserves,

- la première qu'il y ait un comité de suivi réunissant les parties prenantes, élus, spécialistes, médecins et citoyens pour suivre les avancées du plan,
- la seconde une meilleure définition des moyens financiers dégagés pour réaliser concrètement ce plan.

Le Constat

Ce plan de réduction du bruit et de ses effets sur la santé est le premier du genre pour la Métropole du Grand Paris (MGP). Cette dernière va tenter de combler le retard considérable accumulé par les 131 communes qui la compose puisque la directive européenne sur la réduction du bruit date du 25 juin 2002. L'État a confié à la MGP cette lourde tâche en 2017.

La pollution sonore et ses effets

Ce sont les sons émis principalement par les transports routiers, ferrés et aériens dans les espaces extérieurs qui sont en cause. Les bruits générés par les activités économiques, les chantiers, les aérodromes militaires et surtout les bruits de voisinage n'ont pas été pris en compte. La vibration de l'air ou pression sonore se mesure en décibel avec un sonomètre. Un bruit est un son qui provoque une gêne chez l'individu qui le perçoit. Il y a deux types de perception des sons, une mesure objective avec un appareil et une sensation sonore qui dépend de la capacité de chaque individu à capter et interpréter les sons. Pour compliquer le tout, les autorités internationales ont choisi un indice de bruit appelé Lden qui permet de moyenner les niveaux de bruits sur 24 h, les seuils actuels à ne pas dépasser sont de 68 dB(A) pour les bruits routiers, 73 dB(A) pour le ferré et 55 dB(A) pour l'aérien.

Les effets du bruit sur la santé sont de deux ordres, les effets directs sur le sens de l'audition via les pressions sonores excessives pendant un certain temps qui détruisent certaines parties de l'appareil auditif (les cellules sensorielles principalement), et les effets indirects de bruits de plus faibles intensités mais répétés fréquemment : cognitifs en diminuant les capacités à apprendre des enfants et modifiant l'attention des adultes, le sommeil et les maladies cardio-vasculaires liées à l'accroissement de la pression artérielle et de la fréquence cardiaque.



Association agréée protection de l'Environnement
Habilée au dialogue environnemental

Le PPBE

Le Plan s'est appuyé sur les travaux de BRUITPARIF qui a diagnostiqué les bruits dans les 131 communes de la MGP. Ce diagnostic a mis en évidence les zones les plus touchées comme les grands axes de trafic pour le bruit routier, le long des voies ferrés ou la proximité des aéroports pour les bruits ferrés et aériens. 900 000 habitants vivent dans des zones où le bruit routier dépasse la norme, 300 000 touchés par le bruit ferré et 100 000 par l'aérien, soit 18 % de la population de la MGP. Mais ces chiffres explosent si l'on retient les dernières préconisations de l'OMS qui abaisse fortement les limites admissibles des trois types de bruits : 53 dB(A) pour le bruit routier, 54 dB(A) pour le bruit ferré et 45 dB(A) pour le bruit aérien, où dans ce cas près de 70 % de la population seraient touchés.

Le plan décrit 8 secteurs multi-exposés aux trois types de bruits des transports. Parmi ceux-ci, le secteur 6 concernant les Hauts de Seine : Clamart, Issy-les Moulineaux, Malakoff, Paris 14 et 15, Vanves, nous intéresse directement. Il définit aussi des secteurs affectés particulièrement par le bruit routier notamment le secteur C qui concerne aussi les Hauts de Seine avec la communauté territoriale d'EPT Grand Paris Sud-Ouest (GPSO) et le trafic routier des RD 910, RD 7 et RD 1 ainsi que la nationale 118. Enfin, n'étant pas gestionnaires de voiries, ni de grands réseaux de transport, la MGP va agir en soutenant les différentes collectivités et réseaux de transport pour développer les mobilités douces, décarbonées, le report modal, la réduction de la place de la voiture et un soutien fort à la mise en place de la Zone de faible Émission. La maille C, c'est-à-dire GPSO, fait partie des priorités pour le bruit routier.

On peut regretter que le PPBE ne prenne pas en compte les bruits aériens de l'aérodrome militaire de Vélizy-Villacoublay car les nouvelles constructions de logements prévues sur Le Plessis-Robinson et Clamart situés sur l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP), sont en partie dans le cône de bruits à 45 dB(A) selon la cartographie de Bruitparif. Les municipalités vont autoriser la construction de logements et bureaux dans une zone qui sera déclarée très sensible dans un futur proche. Les populations locales vivront ce que vivent les riverains des aéroports d'Orly et de Roissy à savoir les conséquences de décisions municipales qui les mettent en danger. Il vaut mieux prévenir que guérir.

Concernant le financement de la réduction des bruits, la MGP va aider les acteurs locaux mais autant le diagnostic des zones bruyantes est très complet autant la partie financière est imprécise. On rappelle que le Conseil National du Bruit a chiffré à 60 milliards d'euros par an l'impact économique du bruit en France, soit 1000 euros par citoyen mais certainement davantage en zone densément peuplée.

Au total, le PPBE donne une excellente image des enjeux du bruit dans la MGP et propose des solutions très innovantes mais pêche un peu par une approche financière trop imprécise pour que l'on soit assuré que toutes les mesures pourront être mises en place. Une commission de suivi réunissant toutes les parties prenantes et les citoyens est indispensable pour dresser un bilan annuel des efforts.

Boulogne-Billancourt le 19 novembre 2019

Irène Nenner, Présidente
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur

Tel : 06 14 40 59 57 - Courriel : in.env92@gmail.com